

Présentation du dispositif MAET Dombes 2008-2010 et de la collaboration inter-structures pour sa mise en place

Retour sur l'expérience de la mise en place de MAET en Dombes

T Vaudaine ; G Cauvin; Y Boissieux; S Kihl ; J Broyer

Date : 8 juin 2012

Enjeux Agro-Environnementaux retenus pour les MAET du territoire Dombes

Préalable sur le contexte local :

- L'agriculture dombiste a évolué en fonction du contexte européen sur les céréales, la viande et le lait. Les systèmes d'exploitation se sont adaptés pour répondre à la demande de la PAC et du marché : produire plus, pour des prix de vente bas.
- Le travail engagé sur les pratiques MAET est le résultat de nombreuses années d'échanges (parfois conflictuels) entre la profession agricole et le milieu environnemental. Les actions engagées sont le fruit d'un consensus fragile, mais désormais opérationnel.

Enjeu « biodiversité » :

- Les étangs de Dombes sont classés Natura 2000, leur intérêt réside directement dans les étangs (héron pourpré, échasse blanche...) mais aussi autour des étangs (canards prairiaux comme le canard chipeau = oiseaux nichant préférentiellement dans une bande de 200m autour des étangs).
- De nombreuses exploitations ont stoppé leur production bovine (pénibilité du travail, mise aux normes...) pour une réorientation céréalière, diminuant ainsi les surfaces en herbe. Par ailleurs, de nombreuses exploitations bovines ont intensifié leur exploitation de l'herbe, conduisant ainsi à des fauches précoces.
- Ces phénomènes cumulés (diminution des surfaces en herbe et modification des pratiques sur les prairies restantes) ont conduit à diminuer les surfaces idéales pour la reproduction des anatidés prairiaux et donc à concentrer les zones de nidification autour des étangs. Cette concentration a impliqué une diminution du nombre de canards et a facilité la prédation sur les nids. On a alors assisté à **une diminution importante des effectifs de canards**. Par ailleurs, la diminution de surfaces enherbées conduites de manière extensive a **réduit les lieux de reproduction favorables à une espèce rare de papillon : le cuivré des marais**.

Enjeu « eau » :

- La conduite de céréales nécessite une vigilance phytosanitaire importante. Les terrains dombistes étant surtout constitués de limons hydromorphes, l'utilisation de phytosanitaires est plus aisée/souple que le binage systématique, d'où une utilisation courante de ces molécules.
- Les sols hydromorphes étant sensibles au ruissellement, **il existe en Dombes un risque réel de transfert des phytosanitaires vers l'eau**. Ce risque est renforcé par la présence d'un important réseau hydrographique (réseau de fossés) permettant une bonne circulation de l'eau entre les étangs. Ce dernier permet également de collecter l'eau des terres agricoles, les rendant ainsi exploitables. **L'entretien du réseau de fossés est donc indispensable**.
- **Le puits de captage AEP de Péronnas est classé « prioritaire » au titre du SDAGE et du Grenelle de l'Environnement** (enjeu phyto, légère augmentation nitrate même si en dessous des normes). Deux exploitants ont choisi de s'engager dans des MAET spécialement adaptées pour ce captage (retour en herbe, limitation de fertilisation) bien avant que l'autorité de gestion de ce captage n'ait avancé dans les études préalables à des actions sur le Bassin d'Alimentation de Captage.



Historique de la mise en place des MAET sur le territoire (+ annexe «Territoires et acteurs») :

2007	<p><u>Mars - Septembre</u></p> <p>Emergence de projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mars : Présentation du dispositif MAET par la DDAF. Début de la réflexion en interne des Syndicats de Rivière « Veyle Vivante » (SMVV) et « Territoires de la Chalaronne » (SMTC) pour la mise en place de mesures à enjeu « eau » sur leurs territoires respectifs - Septembre : Demande du DDAF en accord avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain (CA01) pour lancer une réflexion sur des MAET déclinant le DOCOB Dombes
	<p><u>Octobre</u></p> <p>Construction dispositif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consultations bilatérales par la CA01 auprès de l'ONCFS, la Fédération de la Chasse, la FRAPNA et des représentants agricoles locaux pour définir le contenu des MAET « biodiversité » - Accord entre la CA01 et les Syndicats de Rivière pour fusionner leurs dossiers MAET et coopérer sur le terrain pour « vendre » les mesures aux agriculteurs
	<p><u>Décembre</u></p> <p>COPIL Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accord du Comité de Pilotage Natura 2000 Dombes pour que la CA01 soit animatrice des MAET, en collaboration avec les SMTC & SMVV. - Validation du contenu des mesures par l'ensemble des personnes consultées en amont. L'ONCFS assurera le suivi scientifique des « MAET biodiversité »
2008	<p><u>Janvier – Mai</u></p> <p>Contractualisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communication tardive sur le dispositif auprès des exploitants (montage du dispositif retardé sur le plan administratif) - Démarchage des exploitants par le triptyque CA01-SMTC-SMVV : Première vague de 12 contrats, surtout axés sur des haies et fossés
	<p><u>Novembre</u></p> <p>COPIL Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réajustement du contenu du Cahier des Charges de certaines mesures. - Ajout de nouvelles mesures à enjeu « eau » (CIPAN...)
2009	<p><u>Janvier – Mai</u></p> <p>Contractualisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communication renforcée auprès des exploitants (plaquette envoyée par la DDAF01 auprès des bénéficiaires potentiels) - Démarchage des exploitants par le triptyque CA01-SMTC-SMVV : Deuxième vague de 36 contrats surtout axés sur des mesures biodiversité
	<p><u>Juin</u></p> <p>Suivi scientifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Premières visites de parcelles par l'ONCFS et expérimentation d'une première grille d'évaluation environnementale
	<p><u>Octobre</u></p> <p>COPIL Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Constat du COPIL N2000 sur une nécessité de renforcer l'animation auprès des exploitants (pédagogie sur le contenu des mesures, conseils...) - Chambre d'Agriculture & ONCFS désignés officiellement « animateurs Natura 2000 »
	<p><u>Décembre</u></p> <p>Contractualisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contractualisations avec les exploitants non engagés en 2009, faute de budget - Attention accrue sur la sélection des parcelles grâce à une collaboration renforcée en amont entre les structures réalisant les contractualisations et l'ONCFS
2010	<p><u>Janvier – Mai</u></p> <p>Contractualisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvel envoi de plaquettes explicatives auprès des exploitants. - Fin de la troisième vague : 71 nouveaux contrats sont engagés. Nette montée en puissance des mesures « eau ». - Deux contrats spécifiques au puits de captage AEP de Péronnas classé « Grenelle »
	<p><u>Juin</u></p> <p>Suivi scientifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur stagiaire en charge du suivi scientifique des parcelles engagées - Ingénieur stagiaire en charge du suivi économique des mesures sur les exploitations

Bilan provisoire des MAET sur le territoire :

Le point fort : l'animation du dispositif en Dombes :

Collaboration entre Chambre d'Agriculture et Syndicats de Rivière sur la mise en place des MAET :

- Communication commune (plaquettes et réunions locales d'information)
- Numéro de téléphone unique à la CA01 pour renseignements et candidature au dispositif
- Pour le suivi individuel des dossiers, répartition des candidatures entre les 3 structures en fonction de leur spécificité (biodiversité pour la CA01 et eau pour les Syndicats)
- Récupération du RPG puis impression d'une carte pour identifier les zones d'éligibilité (îlots PAC, zonage Natura 2000, étang & cours d'eau,...)
- Prise de rendez-vous avec l'exploitant avec diagnostic sommaire sur carte et sélection des mesures
- Constitution du dossier à renvoyer à l'exploitant pour qu'il puisse remplir sa déclaration (surfaces calculées, contenu des mesures, exemples de justificatifs...)
- Conseils réguliers aux exploitants après la contractualisation

Collaboration entre Chambre d'Agriculture et ONCFS pour le suivi des parcelles en MAET :

- Transfert des fichiers contenant des parcelles « biodiversité » à suivre à l'ONCFS
 - Renseignements sur les situations de chaque exploitant
- Points positifs :*
- **Bonne coopération entre les structures animatrices** (communication coordonnée, répartition des candidatures, suivi de la consommation budgétaire...)
 - **Contact optimisé auprès d'exploitants** (nombreux rendez-vous en peu de temps, thématiques eau & biodiversité traitées ensemble, permet d'éviter les doublons...)
 - **Suivi renforcé des exploitants engagés en MAET** (conseils sur les justificatifs, pédagogie sur le contenu du cahier des charges...)

Points négatifs :

- **Beaucoup de personnes travaillent sur le dispositif** d'où un important besoin de coordination (réunions régulières) et de financements (Natura 2000, AERMC)
- **Problèmes de compréhension entre animateurs sur le contenu des mesures** (domaines de compétences différents suivant les structures : biodiversité / eau)
- **Difficulté de faire vivre dans le temps l'animation auprès des agriculteurs** (trop de personnes à coordonner et de missions différentes)

Bilan des contrats MAET engagés entre 2008 et 2010 :

Bilan quantitatif :

Mesures proposées	Contenu des mesures	Rémunération /ha/an	Nombre d'agriculteurs	Quantité engagée
Retard de fauche	Pas de fauche du 15/04 au 20/05	272€/ha	32	134ha
Gel MAET	Localisation en bord d'étangs Pas de broyage jusqu'au 15/08	126€/ha	39	100ha
Mise en défens & pâturage	Clôture d'un espace pour la reproduction des oiseaux en bord d'étang (10% de la surface engagée)	117€/ha	21	216ha
Retour en herbe & gestion de l'herbe	Augmentation de la surface en herbe de l'exploitation	de 325 à 450€/ha	47	265 ha
Bandes enherbées	Implantation de bandes enherbées au delà des exigences réglementaires	369€/ha	74	48ha
Cultures Intermédiaires	Implantation de CIPAN hors des Zones Vulnérables	86€/ha implanté	42	264ha implantés
Entretien de haies	2 entretiens en 5 ans sur 1 ou 2 faces	0.19 ou 0.34€/ml	84	166km
Entretien de fossés	1 entretien en 5 ans	0.57/ml	151	73km

Bilan provisoire	1,57 million d'€	118 agriculteurs
-------------------------	-------------------------	-------------------------

Bilan qualitatif :

Impact écologique :

- **Des mesures « biodiversité » qui sont largement perfectibles** (un travail sur l'optimisation du cahier des charges est en cours). Bonne connaissance à l'inverse des effets des MAET « eau »
- **Les effets des MAET se feront sentir à moyen / long termes et seront difficiles à mesurer. Compte tenu du caractère expérimental des mesures, il y a OBLIGATION DE MOYENS ET NON DE RESULTATS**
- La majorité des parcelles engagées ont un potentiel pour l'accueil des anatidés

Impact agricole :

- **Peu de recul encore sur l'intégration possible des pratiques « biodiversité » aux systèmes d'exploitation** (travail d'évaluation en cours). Connaissance plus avancée de l'impact des mesures « eau », même si d'importants travaux restent à conduire sur les Cultures Intermédiaires
- **Le travail de sensibilisation réalisé à large échelle permet de lancer une réelle dynamique sur les problématiques eau et biodiversité.** Il permet aux exploitants d'expérimenter ou de maintenir des pratiques adaptées au milieu humide de la Dombes
- **L'évolution des prix agricoles a des effets importants sur la réussite des MAET :** la baisse du prix des céréales pousse à la remise en herbe ou en gel ; la diminution du prix du lait conduit à une intensification de la conduite des prairies

Les enseignements de l'expérience des MAET en Dombes :

Déclinaison locale du dispositif MAET :

- **Dispositif encore peu stabilisé lors du lancement des mesures en 2007** (le PDRH a beaucoup évolué) et validation tardive du budget demandé la première année à la COREAM
- **Entre 2007 et 2010, évolution constante du contexte réglementaire** rendant obligatoire des mesures facultatives déjà financées par des MAET (bandes enherbées le long des cours d'eau) ou rendant obsolète d'autres mesures (disparition de l'obligation des 10% en Gel)
- **Peu de coordination des opérateurs MAET travaillant sur des territoires voisins en amont de la déclinaison locale des dispositifs** (la DDT a joué son rôle tardivement et de manière maladroite). Cela occasionné des problèmes de gouvernance (opérateur unique sur un site : qui est le plus légitime ?) et des problèmes de délimitation des zonages envoyés à l'ASP
- **La séparation demandée par l'Etat entre territoires à enjeux « biodiversité » et ceux à enjeux « eau » a peu de sens sur des zones humides.** Cette demande administrative a conduit à complexifier considérablement l'organisation localement

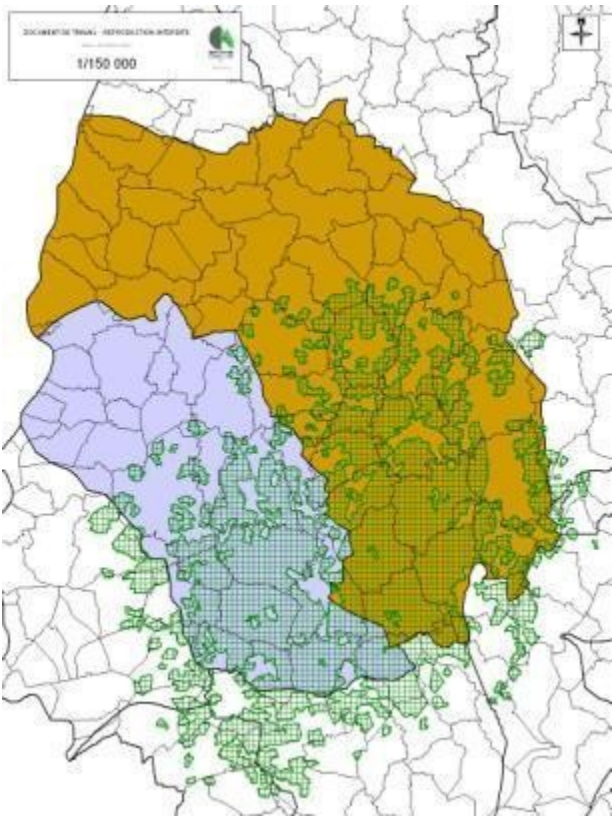
Techniques de construction des MAET :

- **Risques forts et réels de décalage d'interprétation du cahier des charges entre Opérateurs MAET, DDAF et ASP.** L'instabilité qui en découle au niveau des contrôles fait peur aux exploitants. Ce problème pourrait être géré par une meilleure coordination avec les contrôleurs de l'ASP, mais ces derniers restent peu disponibles pour des relations avec les opérateurs.
- **Décalage entre les échéances administratives des MAET et les échéances environnementales** (la gestion extensive de l'herbe doit démarrer en avril, mais l'engagement PAC est au 15 mai). La première année est parfois payée « à blanc » car la mise en œuvre des mesures n'a plus d'impact après le 15 mai.
- **Mesure « Retour en herbe » complexe à gérer pour éviter les débordements** (ne pas financer une simple rotation de culture). De plus, l'instabilité sur le devenir des surfaces engagées (pourront-elles revenir en céréales ?) créé une confusion dans le conseil aux agriculteurs

Animation du dispositif :

- **Sans animation = peu de contrats** (cf exemple des Mesures Aqua-Environnementales) **et avec des risques importants sur la qualité des contrats**. Besoin donc de beaucoup de temps pour accompagner les exploitants avant et après contractualisation ; ce temps doit être financé
- **Le nombre limité de vagues de contractualisations (trois), pousse à voir le maximum d'exploitants en peu de temps**. Ce système restreint le temps de réflexion des agriculteurs (diagnostic préalable...) et le temps d'explication du contenu des notices
- **Besoin d'un suivi approfondi du budget pour ne pas trop surconsommer et se retrouver avec des dossiers annulés**. L'exemple d'anciens CAD non payés jusqu'au bout du contrat a beaucoup décrédibilisé les démarches agro-environnementales

Annexes :

Territoires	Acteurs locaux
 <p data-bbox="469 1406 884 1534"> En vert : la Zone Natura 2000 Dombes En Bleu : La rivière Chalaronne En marron : La rivière Veyle </p>	<p data-bbox="1062 584 1517 674">Chambre d'Agriculture de l'Ain et ONCFS : Animateur du site Natura 2000 Dombes</p> <p data-bbox="1062 696 1517 757">Syndicat de Rivière des Territoires de Chalaronne</p> <p data-bbox="1062 779 1426 804">Syndicat de Rivière Veyle Vivante</p>
Territoires des MAET	Mesures proposées



Zone Verte : Toutes les MAET sont éligibles

Zone bleue : Uniquement les MAET Eau

MAE-T « Qualité de l'eau » :

- Bandes enherbées au delà du réglementaire
- - Entretien du réseau de fossés
- - Entretien de haies (1 ou 2 faces)
- - Couverts intermédiaires

MAE-T « Biodiversité » :

- Mise en défens temporaire de prairies
- Retard de fauche sur prairies
- Localisation du Gel PAC près des étangs
- Retour en herbe et mise en défens ou retard de fauche